



Paris, le 17 novembre 2008

COMMUNIQUE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FINANCIER DES REFORMES.

14 NOVEMBRE 2008 SIGNATURE DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA NEGOCIATION DES 13, 14 ET 15 OCTOBRE 2008.

Le 14 novembre 2008, a eu lieu la signature officielle du relevé de conclusions relatif à l'accompagnement social et financier par le directeur général, d'une part, et les dirigeants syndicaux des organisations SNCD-CGC, CFTC-Douanes, CFDT-Douanes, FO-Douanes et UNSA-Douanes.

La signature de ces accords consacre la validité de la démarche du SNCD, seule organisation à ne pas avoir quitté la table des négociations le 10 mars 2008. Le SNCD est la seule organisation à avoir participé à l'ensemble des négociations en Douane à l'heure où le dialogue social continuait à la DGFIP dans le cadre de la fusion DGI-DGCP, réforme de très grande envergure. La stratégie du SNCD était claire. En parallèle avec la mobilisation des personnels, le SNCD a mis la pression au printemps 2008 dans chaque réunion à Montreuil et à Bercy pour obtenir un accompagnement social et financier approximant celui de la direction référente de Bercy, la DGFIP. Notre acceptation du dialogue social directionnel à Montreuil nous légitimait pour être reçus sur le sujet, dès le 9 avril 2008, au ministère pour poser notre ferme revendication en faveur des douaniers. Cette audience à Bercy fut la première d'une longue série sur le sujet.

La signature de ces accords vient donc de loin et témoigne à la fois de la mobilisation des personnels et d'un intense travail syndical du SNCD.

Le principe de ces accords avait été acté lors du groupe de travail du 24 juin 2008 à Montreuil. Il convient de souligner également la part jouée, au printemps et ce jour là, par les organisations UNSA-DOUANES, FO-DOUANES et CFTC-DOUANES alors que les autres organisations maintenaient toujours le boycott depuis le 10 mars 2008. Les 4 organisations présentes (SNCD, FO, UNSA, CFTC) ont fait le choix d'un syndicalisme de concertation en assumant leur part de risque syndical.

Il est fondamental que ce principe de l'accord ait été arraché avant l'été. En effet, depuis le mois de septembre, on assiste à une forte rigueur budgétaire accrue par l'augmentation programmée des dépenses

SNCD

Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects
2 rue Neuve Saint Pierre 75181 PARIS CEDEX 04

TEL 01 53 17 84 66

Fax 01 53 17 84 83

Courriel : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

d'intervention de l'Etat pour soutenir le secteur bancaire et financier. A cet égard, il est heureux que l'annonce de ce cycle de négociations, le 24 juin, ait précédé l'effondrement des marchés financiers en septembre.

A titre personnel, je tiens à remercier chaleureusement les dirigeants de l'UNSA-DOUANE, de FO-DOUANE et de la CFTC-DOUANE pour leur esprit de décision au bon moment.

La réunion Ministre – Organisations syndicales douanières du 22 juillet 2008 confirmait l'accord de principe obtenu le 24 juin 2008.

La date du début de la négociation ayant été fixée au 13 octobre 2008, on assistait au retour de toutes les organisations syndicales à la table des négociations lors du GT préparatoire du 26 septembre.

Lors des négociations des 13 au 16 octobre (la petite histoire retiendra que ce cycle s'est achevé à 03H15 au petit matin du 16), le positionnement de la CFDT-DOUANE a joué très favorablement pour obtenir un accord majoritaire.

Alors bien évidemment, les organisations qui se sont peu impliquées dans la négociation souligneront que les résultats auraient pu être meilleurs : c'est la loi du genre.

Cet accord, avec les limites inhérentes à l'exercice, constitue un nouveau succès pour le SNCD, après celui de la réforme statutaire en catégorie A, qui était loin d'être acquis au printemps 2008. La mobilisation des personnels douaniers dans les journées d'action a fourni, aux instances du SNCD, une base solide pour mener cette négociation durant plusieurs mois.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui se sont impliqués dans l'action sur ce dossier.

Enfin, la signature par le SNCD d'un accord sur l'accompagnement social et financier d'une réforme n'efface pas le rejet par notre organisation des projets qui posent systématiquement comme préalable le principe de la réduction des effectifs. Ces réformes organisationnelles mettent «en musique» la rigueur budgétaire. La mobilisation des douaniers en général et des agents de catégorie A en particulier constituera dans le futur le meilleur bouclier contre les projets futurs de réduction des moyens de notre administration.

Le président du SNCD,

Jacques DEFFIEUX

SNCD

Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects
2 rue Neuve Saint Pierre 75181 PARIS CEDEX 04

TEL 01 53 17 84 66

Fax 01 53 17 84 83

Courriel : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr